

Cinq mois de concertation pour le futur centre des déchets de Romainville

93

Déchets

3 avril 2017

L'agence métropolitaine des déchets ménagers (Syctom) a validé en conseil syndical, le 30 mars 2017, les modalités de la concertation préalable pour le futur centre de traitement des déchets ménagers de Romainville/Bobigny. Une première réunion publique est prévue le 5 juillet.

Se conformant aux indications de la Commission nationale du débat public (CNDP), le Syctom prévoit une concertation préalable se déroulant sur une période de cinq mois. Elle sera ouverte par une réunion publique, actuellement programmée le 5 juillet 2017. Un site Internet informatif et contributif dédié au projet doit être mis en ligne à compter du 19 juin.

Décision en décembre 2017

Des ateliers thématiques sont annoncés en septembre et octobre, avant que la concertation ne s'achève par une réunion publique prévue en novembre 2017, « afin de décider en décembre 2017 des éléments du programme de la future installation » explique l'agence métropolitaine des déchets ménagers.



L'actuel site du Syctom à Romainville. © Syctom/Jean-François Humbert

Après l'abandon en 2015 d'un projet de valorisation des ordures par méthanisation, contesté par les riverains, c'est **un nouveau projet** qui avait été présenté le 9 décembre 2016 au comité syndical du Syctom. Celui-ci avait alors décidé de saisir la CNDP.

Le choix du programme à mettre en œuvre pour la réalisation du futur centre à Romainville/Bobigny devrait être arrêté fin 2017, pour une consultation et une attribution des marchés en 2018-2019, avec pour objectif la mise en service industrielle de la nouvelle installation en 2023.

